

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 27 mars 2023 à 20h30

Finances, Commande publique, Moyens

Finances

09 - Point sur le contrôle de la chambre régionale des comptes

Anne ROSSI donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Le rapport de la Chambre Régionale des Comptes suite au contrôle de la gestion de la gestion de Vire Normandie sur la période 2016 à 2019 faisait ressortir deux recommandations principales et 4 obligations de faire.

Principales recommandations :

1. Améliorer le suivi des investissements en précisant le contenu de la programmation pluriannuelle des investissements, en présentant le bilan et en instituant un suivi sous forme d'autorisations de programme
2. Fixer des règles internes pour la commande publique, notamment pour les marchés d'un montant inférieur au seuil de mise en concurrence

Obligations de faire :

1. En lien avec la communauté de communes, clôturer les budgets annexes des zones d'activité et procéder à leur transfert juridique et comptable à l'EPCI ;
2. Rattacher les charges à l'exercice et renseigner les annexes des documents budgétaires ;
3. Délibérer sur les provisions pour risque contentieux ;
4. Veiller au respect des règles de la commande publique et notamment des prérogatives de conseil municipal ;

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20230407-09-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/04/2023

Affichage : 07/04/2023

Délibération n°2023/03/27/09 du 27 mars 2023 à 20h30



Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Situation :

Recommandation 1 :

La commune a voté des autorisations de programme par la délibération 6 en séance du 28 mars 2022. Parallèlement, une information au Conseil Municipal a été faite sur la programmation pluriannuelle des investissements au Conseil Municipal du 28 mars 2022.

Dans le cadre du passage à la nomenclature M57, la collectivité a rédigé un règlement comptable et financier qui fixe les règles relatives aux autorisations de programme avec une présentation minimum d'une fois par an lors de la présentation du budget.

Recommandation 2 :

La collectivité a rédigé un référentiel de la commande publique présenté pour délibération au Conseil Municipal du 27 mars 2023.

Obligation de faire 1 :

Au moment du contrôle de la chambre régionale des Comptes, quatre budgets annexe de zone d'activité étaient encore ouverts. A ce jour, la collectivité a fermé 3 des 4 budgets annexes concernant les ZAE. La fermeture du dernier budget annexe PIPA II est conditionné par les capacités financières de l'intercommunalité de la Vire au Noireau d'acheter les parcelles.

Obligation de faire 2 :

Pour la clôture de l'exercice 2022, la collectivité a réalisé des écritures de rattachement de charges et produits de fonctionnement.

Concernant les annexes du compte administratif, l'annexe relative aux cessions et acquisitions immobilières a été produite au compte administratif 2021. Le document des annexes au Compte Administratif sera produit pour le Compte Administratif 2022.

Obligation de faire 3 :

En 2021, des provisions pour créances douteuses ont été réalisées.

En 2022, la collectivité a réalisé une provision pour le risque lié à l'effondrement de murs à hauteur de 100k€. La provision sera également abondée de 100k€ en 2023.

Obligation de faire 4 :

Le référentiel de la commande publique précise les règles à respecter selon les différentes procédures et montants de procédures. Les prérogatives du Conseil Municipal sont mentionnées dans le document.

Vu l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales par lequel le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune,

Considérant l'avis favorable de la Commission « Finances, Commande publique, Moyens » du 8 mars 2023,

Considérant l'avis favorable du Bureau Municipal du 14 mars 2023,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20230407-09-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/04/2023

Affichage : 07/04/2023

Délibération n°2023/03/27/09 du 27 mars 2023 à 20h30

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Il est demandé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Prend acte des recommandations de la Chambre Régionale des Comptes
- De donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou son représentant pour mettre en œuvre la présente délibération.

Le Conseil Municipal prend acte.

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Secrétaire de Séance

Dimitri RENAULT



Le Maire de VIRE NORMANDIE,

Marc ANDREU SABATER



REPUBLIQUE FRANÇAISE

**Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal**

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 34

Quorum (24) : Atteint

Nombre de membres excusés : 10

Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : 10

Nombre de membres absents: 3

Le 27 Mars 2023, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni Salle des Mariages à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Marc ANDREU SABATER, Maire de Vire Normandie.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 21 Mars 2023.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés sur le site internet de Vire Normandie le 21 Mars 2023.

Dimitri RENAULT a été nommé Secrétaire de Séance.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
ANDREU SABATER Marc	<input checked="" type="checkbox"/>			
DESMOTTES Nicole	<input checked="" type="checkbox"/>			
MARY Gérard		<input checked="" type="checkbox"/>		Valérie OLLIVIER
MALOISEL Gilles	<input checked="" type="checkbox"/>			
VELANY Guy	<input checked="" type="checkbox"/>			
CHÉNEL Fernand	<input checked="" type="checkbox"/>			
GALLIER Pierre-Henri	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOETHALS Corentin	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROSSI Annie	<input checked="" type="checkbox"/>			
PICOT Régis	<input checked="" type="checkbox"/>			
MADELAINE Catherine	<input checked="" type="checkbox"/>			
OLLIVIER Valérie	<input checked="" type="checkbox"/>			
DROULLON Joël	<input checked="" type="checkbox"/>			
BAZIN Lucien	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEMARCHAND Marie-Claire	<input checked="" type="checkbox"/>			
FOUBERT Françoise	<input checked="" type="checkbox"/>			
BALLÉ Marie-Noëlle	<input checked="" type="checkbox"/>			
CORDIER Marie-Ange	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROBBES Martine		<input checked="" type="checkbox"/>		Patrick GOSSMANN
LE BREAU Nathalie	<input checked="" type="checkbox"/>			

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

014-200060176-20230407-09-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/04/2023
Affichage : 07/04/2023

Délibération n°2023/03/27/09 du 27 mars 2023 à 20h30

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

DUMONT Eric		<input checked="" type="checkbox"/>		Françoise FOUBERT
COIGNARD Cindy		<input checked="" type="checkbox"/>		Marie-Claire LEMARCHAND
MALLÉON Philippe	<input checked="" type="checkbox"/>			
LETELLIER Nadine	<input checked="" type="checkbox"/>			
LELARGE Michel		<input checked="" type="checkbox"/>		Nicole DESMOTTES
MAINCENT Lyliane	<input checked="" type="checkbox"/>			
RENAULT Dimitri	<input checked="" type="checkbox"/>			
MOREL Marie-Odile	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOSSMANN Patrick	<input checked="" type="checkbox"/>			
BLANC Meiggle		<input checked="" type="checkbox"/>		Annie ROSSI
LEFEBVRE Yoann			<input checked="" type="checkbox"/>	
VIGIER Maud			<input checked="" type="checkbox"/>	
COURTEILLE Jacques		<input checked="" type="checkbox"/>		Philippe MALLÉON
MASSÉ Aurélie		<input checked="" type="checkbox"/>		Régis PICOT
BINET Samuel	<input checked="" type="checkbox"/>			
BEDEL Sandra			<input checked="" type="checkbox"/>	
MARTIN Pascal	<input checked="" type="checkbox"/>			
PIGAULT Jane	<input checked="" type="checkbox"/>			
COUASNON Serge	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUVAUX Maryse	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUBOURGUAIS Roselyne	<input checked="" type="checkbox"/>			
FAUDET Olivier		<input checked="" type="checkbox"/>		Pascal MARTIN
RENAULT Régine	<input checked="" type="checkbox"/>			
TOULUCH Jean-Claude	<input checked="" type="checkbox"/>			
LABROUSSE Sabrina	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEVERRIER Rosine		<input checked="" type="checkbox"/>		Sylvie GELEZ
GELEZ Sylvie	<input checked="" type="checkbox"/>			

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20230407-09-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/04/2023

Affichage : 07/04/2023

Délibération n°2023/03/27/09 du 27 mars 2023 à 20h30

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20230407-09-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/04/2023

Affichage : 07/04/2023

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.